



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Arrêté du 24 JUIN 2025

modificatif de l'arrêté du 22 novembre 2023

portant nomination au Conseil d'Administration de l'Établissement public du Marais poitevin

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet coordonnateur des actions de l'État pour le Marais poitevin,
Officier de l'Ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'honneur,**

VU les articles R213-49-9 et suivants du code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment les articles 39, 66 et 69 ;

VU le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'écologie, du développement durable, des transports, de l'énergie et du logement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 7 juillet 2022 portant désignation d'un préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour le Marais poitevin ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2023 portant nomination au Conseil d'Administration de l'Établissement public du Marais poitevin ;

VU les arrêtés du 12 février 2024 et du 28 juin 2024, modificatifs de l'arrêté du 22 novembre 2023 portant nomination au Conseil d'Administration de l'Établissement public du Marais poitevin ;

CONSIDÉRANT les désignations effectuées par les chambres d'agriculture ;

ARRÊTE

Article premier

L'article premier de l'arrêté du 22 novembre 2023 portant nomination au Conseil d'Administration de l'Établissement public du Marais poitevin est modifié comme suit :

- dans la liste des représentants des usagers et des organismes intéressés, pour les activités agricoles sont désignés :

« Activités agricoles de Vendée

M. Emmanuel MURAIL

Activités agricoles des Deux-Sèvres

M. Denis MOUSSEAU

Activités agricoles de Charente-Maritime

M. Luc SERVANT

Article deux : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le préfet de Région

Etienne COTOT